

LETTRE

D'UN

CAMPAGNARD

DAUPHINOIS,

Avec deux autres pieces intéressantes.



LETTER

DUN

CAMPBELL

DUN

AND

LETTRE d'un Campagnard Dauphinois,
à M. son SUBDÉLÉGUÉ.

Monsieur LE SUBDÉLÉGUÉ,

Nous avons bien rêvé, mon Compere & moi, à tout ce que vous nous avez fait l'amitié de nous dire l'autre jour. Jour de Dieu, M. le Subdélégué, comme c'était bien dit ! ça nous étourdit tout d'abord ; mais, depuis ce tems-là, il nous est venu queuques petites réflexions, dont je venons vous faire part, comme par reconnoissance.

Vous nous dites comme ça, M. le Subdélégué, que nous devons être bien contents de tout ce qui se faisoit à présent, parce que le Roi ne mettait point d'Impôts sur son pauvre peuple. Mais comment ça se fait-il donc, M. le Subdélégué, quand ces misérables Édits, que j'avons vu affichés à Grenoble, difont qu'il nous faudra payer trois cinquiemes de plus de capitation, comme qui diroit huit francs pour celui-là qui ne payait que cent sous, pour accommoder les chemins, ça que nous faisons avec queuques journées de tra-

A



vail , fans rien déboursfer ; & que MM. les Nobles & les gens d'Église ne payeront rien , quoiqu'ils soient bien plus riches que nous , & qu'ils gâtient bien plus les chemins ; & quoique le Parlement avait dit qu'il fallait que tout le monde payât. J'avons pourtant vu ça écrit de par le Roi , quoique vous en difiez , M. le Subdélégué.

Et j'avons encore vu sur ces Édits , qu'il nous faudra payer le dixieme de tous les produits de la terre , mèmement de toute espece de drolées , à quoi la dime de M. le Prieur ne regarde pas ; quoique le Parlement a dit comme ça que nous ne devons rien payer de plus que les vingtiemes accoutumés.

Et j'y avons vu encore , M. le Subdélégué , qu'il nous faudra toujours grossir la taille , pour acheter ces Offices municipaux ; quoique le Parlement a dit que nous avons déjà payé pour ça quatre fois plus qu'il ne fallait , & que le Roi avait promis que ça serait finalement fin l'année 1787 , qui vient de passer.

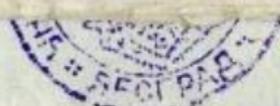
Il me semble pourtant qu'on appelle ça des Impôts , M. le Subdélégué.

Et il y a cheu nous des gens qui difent que ça va être bien pis , s'il n'y a plus de Parlement ; parce



quoï, disent-ils, il y a des gens là-haut, à Paris, qui ont pillé le Trésor du Roi, & qui veulent faire payer au pauvre Peuple, toutes leurs voleries; & ils ont fait entendre au Roi de casser le Parlement, parce que le Parlement disait toujours que le Peuple était misérable, & qu'il ne pouvait pas payer davantage; & ils ont dit au Roi de faire quelque assemblée, qu'ils vous ont bâtie *Cour plénière*, qui ne fera que de grands Seigneurs, amis des Ministres, qui n'ont jamais seulement entendu parler de nous, & qui nous feront payer tant que nous pourrons porter; & par-delà encore, parce quoi il y en aura quelques-uns parmi eux qui partageront les profits. Croyez-vous que ça soit fait pour nous mettre la joye au cœur, M. le Subdélégué?

C'est bien vrai que vous avez eu raison de nous dire que le Roi est bon. — Mais, tenez, je me pense que ce bon Roi est justement comme le Seigneur de l'endroit qui est si charitable & si populaire, & qui s'ôterait le pain de la bouche pour le donner à un pauvre homme: mais il a des gens d'affaires, & des Fermiers qui vous traitent les Paysans comme des bêtes de somme; & il ne voit pas ça. Ils le volent



Dieu fait comment, sans qu'il s'en doute. Et comme ça, Monseigneur n'est pas la moitié si riche en revenus qu'il devrait être, quoique ses Vassaux soient foulés. Mais les Coquins de gens d'affaires s'engraissent à vue d'œil; & ils disent encore à Monseigneur que ces pauvres Payfans sont trop riches, & qu'ils sont mutins, & qu'ils ne l'aimont pas. Et voilà tout justement comme ça se fait chez le Roi, M. le Subdélégué.

Mais le Parlement a dit comme ça que le Roi fit une grande assemblée de brave Gens de toute condition, que le Peuple choisirait, & qui s'appelle *Etats-Généraux*, à celle fin qu'il pût voir la misère du Peuple, & que les Gens d'esprit puissent bien lui dire comme quoi il a été trompé, & comme quoi il faut faire pour que tout aille bien, & que le pauvre peuple ne soit pas misérable.

Et les Gens savants disent que ça se faisait souvent autrefois, & que tout le monde s'en trouvait bien, parce que le Roi était bien conseillé, & il ne se laissait pas piller comme à présent; & il avait beaucoup plus d'argent, quoique le pauvre Peuple ne payât pas lam iotie tant.

Ores, m'est avis, M. le Subdélégué, que toutes les Communautés doivent dire au Roi de faire cette Assemblée à présent que le Parlement a la bouche collée; car ça n'est pas juste, voyez-vous, que le Peuple se morfonde pour enrichir quelque Courtisan, qui jette le pain par la fenêtre; & qu'on soit malheureux, tout justement comme si on n'avait pas un bon Roi, parce que ce bon Roi est trompé par de méchantes Gens.

Écoutez ceci encore, M. le Subdélégué; chacun a son bien, le Roi a le sien, & nous le nôtre. C'est bien juste, j'en convenons, que le Peuple donne de l'argent pour nous défendre des Voleurs, & pour empêcher les Ennemis de venir nous prendre notre bien, & pour nous faire rendre la justice. Mais quand il n'y a plus de justice, M. le Subdélégué, est-ce juste de la payer? Et quand les Soldats ne servent plus qu'à nous faire peur, quoiqu'ils ne s'étoient engagés que pour servir le Roi contre les Ennemis, est-ce juste que nous les payons, M. le Subdélégué?

Il ne faut pas croire, voyez-vous, que vous nous engeolliez, avec vos belles paroles; nous savons bien que vous êtes un brave homme en votre particulier;



& M. l'Intendant aussi, qui a l'air poli & familier, comme s'il n'était pas plus riche que moi; mais chacun fait son métier en ce bas monde : est-ce qu'on ne fait donc pas que vous êtes tous les deux payés pour ça ? Je parlions que M. l'Intendant ferait du bruit comme quatre s'il était dans son Pays où est-ce qu'on lui pille peut-être aussi son bien. J'allons vous parler, M. le Subdélégué, que si j'étais de les bons amis, & que nous fussions là entre quatre yeux, il me dirait comme ça : « Mon pauvre Jérôme, ne vous y trompez pas, allez votre train, faut espérer que le Roi rendra justice, quand il verra que tout le monde se plaint; mais il ne faut pas le faire fauter de crier pour ça, car il y a des Gens là-haut qui » lui bouchent bien les oreilles.

Pour votre Assemblée Provinciale, M. le Subdélégué, m'est avis que le Parlement savait bien ce qu'il faisait quand il l'a défendue, car tout le monde dit à présent que ça n'est fait que pour nous mettre des Impôts; & je savons que les plus braves Messieurs ont déjà dit que d'abord que c'était comme ça, ils ne vouliant plus s'y fourrer dedans.

Et vos fieurs Grands-Baillages ? Que la pelle

crève ! on dit que tout le monde s'en moque dans tous les Pays. O ! ce ne seront jamais que des Malotrus , M. le Subdélégué , qui se mettront là où est-ce qu'était ce bon Parlement qu'on a renvoyé , & où est-ce que tout le monde leur tire dessus.

Mais ça vous semble-t-il donc juste , que des Malotrus puissent faire pendre les pauvres Gens pour se divertir , tandis que nos Seigneurs de Parlement y regardent encore à deux fois , quoiqu'on eût fait du mal , & qu'on fût bien pauvre ?

Tenez , ça ne peut pas être , M. le Subdélégué , que le Roi veuille faire juger le Peuple par des Bandits qui vous donneront à Jacques le bien de Paul , & qui m'enverront peut-être en Galeres , parce que je n'aurons pas voulu qu'ils caressent notre Ménagere ! Point de ce monde - là , point de ce monde - là.

Il faut qu'on rappelle notre Parlement , parce que c'est lui qui juge comme nous le voulons , & parce qu'il n'a pas voulu mettre des Impôts sur le pauvre Peuple , & parce qu'il fait bien dire au Roi de bonnes raisons , qu'il ferait mieux d'écouter que tous ces

A 4



méchants diseurs de fariboles qui l'engeolent pour le mieux voler.

OUI, M. le Subdélégué, c'est mon avis que toutes les Communautés doivent demander au Roi de faire revenir le Parlement, & de faire encore cette grande Assemblée qu'il a tant demandée, qui s'appelle *États - Généraux*, à celle fin qu'on lui fasse bien voir comment il faut faire pour rendre le Peuple content; & m'est avis qu'il n'y a qu'à s'entendre, & que ça regaillardirait ce bon Roi, s'il voyait quelque jour son peuple content.

EN fin finale, M. le Subdélégué, faut pourtant que je ne sois pas tant bête que vous le disiez, d'abord que je pensons comme ces braves Messieurs qui ont délibéré à Grenoble, & qui étaient, s'il vous plaît, tant de riches Seigneurs, qui vont à Paris comme je vas au Village voisin, & qui savent comme tout ça tourne dans ce Pays; & des Messieurs d'Affaires qui en savent aussi long que vous, M. le Subdélégué; & tant de bons Bourgeois qui ont le même intérêt que nous, & qui ne sont pas payés pour nous mentir, comme quelque'un que je connoissons, M. le



Subdélégué. Ils nous ont écrit de leur envoyer des Députés. Ma foi, quoique vous en disiez, nous leur en enverrons, queuque temps qu'il fasse; il faut que chacun dise ses raisons; & peut-être que quand notre bon Roi aura entendu les nôtres, il nous trouvera autant d'esprit qu'à ces Gens qui font les Malins, & qui ont tout mis sans dessus dessous.

*LETTRE d'un Membre d'un Grand
Bailliage de *** a son Cousin.*

FÉLICITEZ-MOI, mon cher Cousin, me voilà, dieu merci & Mgr. de Sens, & Mgr. le Garde des Sceaux de France, véritable & digne membre d'un grand Bailliage. Que le Ciel bénisse ces grands hommes! Ma foi, sans eux, j'étois sans ressource, & j'allois me pendre ou demander l'aumône; figurez-vous, mon Cousin, qu'avec plus de 10000 livres de dettes, je n'avois pas un sol pour les payer!

Maintenant, que mes chers créanciers me fassent assigner, ils trouveront à qui parler!



Mon pere n'avoit-il pas osé me menacer de m'envoyer à St. Lazare ! Et si le bon homme me fâche à présent, je pourrai fort bien le faire interdire.

J'étois Avocat, mais je ne consultois pour personne, attendu que personne ne daignoit me consulter ; je ferai bien pis, je les jugerai tous, & dans l'occasion, je les ferai pendre.

Vous voyez, mon Cousin, que je n'ai pas fait une méchante affaire ; honneur & profit, tout s'y trouve.

Vous me direz peut-être, que nos gages & nos épices feront peu de chose ; oui, mon Cousin, mais ce n'est pas ce qu'on reçoit qu'il faut regarder, c'est ce qu'on prend.

Quand nous aurons la main à la pâte, croyez-vous que Mgr. de Lamoignon vienne nous examiner le bout des doigts ? Ne nous a-t-il pas fait souverains jusqu'à 20 mille livres, & par conséquent ne pourrons-nous pas prendre jusqu'à concurrence de ladite somme ? Est-on souverain pour rien !

Et puis, mon Cousin, les Ministres & les gens de la Cour qui ont tous de l'esprit, & sont parfaitement élevés, connoissent le vrai & le fin des

choses ; ils savent qu'il faut que tout le monde vive ; que le peuple , en travaillant de ses quatre pattes , se tire toujours d'affaire ; que personne , quoi qu'on en dise , ne meurt de faim , & que le dernier manant vit toute sa vie : mais nous autres qui ne savons que lire & écrire , si le peuple ne nous faisoit vivre , que deviendrions-nous ? Dites-moi , boit-on de l'encre & mange-t-on du papier ?

Non , non , mon Cousin , Mgr. de Lamoignon est non-seulement grand homme , mais bon homme ; il fait bien ce qu'il fait , & certainement il nous laissera faire.

Entre nous , mon Cousin , quand nous aurons aidé ces Messieurs dans leur petite besogne , croyez-vous qu'ils ne nous aideront pas à faire la nôtre ; il y a justice par-tout , mon Cousin , même parmi les frippons.

Quelques vieux routiers qui regrettent ici les Parlements , disent que tous les Conseillers & les Présidents avoient au moins les mains nettes ; voyez la belle merveille ! Ces gens-là avoient dix , quinze , vingt , trente mille livres de rente ; le grand mérite de ne rien prendre quand on a les mains pleines !



Mais nous qui n'avons pas quatre sols, ferons-nous de même ? En conscience, le pouvons-nous ? J'aimerois autant qu'on prêchât la diette à Tantale.

Outre les profits d'argent fixes & non fixes, accordés ou pris, il y a les profits du cœur, mon Cousin, & ceux-là ne laissent pas de chatouiller agréablement.

Dans la vie il est bien rare que chacun n'ait pas reçu quelques croquignoles, quelques manieres de soufflets, qu'il seroit bien aise de rendre, sauf le péril; eh bien, mon Cousin, voici l'occasion & le moyen, & je me propose bien, moi qui vous parle, de rendre en honneur au centuple tous les petits affronts que j'ai reçu : n'est-ce pas rendre la justice ? Qu'en peut-on dire ? Mgr. de Lamoignon ne rend-il pas aujourd'hui aux Parlements tous les soufflets qu'il en a reçu ? Justice, justice, mon Cousin, ne nous tirons jamais delà !

Maintenant j'attends de pied ferme, avec ma grande robe, tous ces gentilshommes de notre canton, qui ne daignoient pas même me saluer; nous verrons s'ils marchandent à me tirer leur révérence à cent pas.



1. Et mon voisin qui faisoit le mutin, & ne vouloit pas que je couchasse avec sa fille, je veux qu'il m'ouvre sa porte lui-même; oh, parbleu! ils danseront tous ces petits Messieurs qui avoient l'insolence de nous mépriser avant l'établissement des Grands Bailliages.

En songeant à mon petit fait, je ne prétends pas oublier mes parents, mon Cousin, & je connois les devoirs sacrés de la famille; si vous & vos amis avez quelques procès, je m'en charge à tout jamais; & si vous n'en avez pas, faites-en vite & profitez du tems: on ne fait ce qui peut arriver; je n'ai pas besoin de vous dire qu'en ce cas il faut avoir soin de ne pas demander au delà de 20000 liv.; il convient d'être modéré.

Mais c'est assez parler de moi, parlons un peu du bien public: avez-vous bien lu, bien médité ces agréables, ces délicieux Édits des premiers jours de Mai? Qu'en dites-vous, mon Cousin? Ce mois de l'amour a pour le coup été celui de la politique, & dans ce temps de toutes les couvées, quelle heureuse nichée d'Édits couvés à Versailles, dans les ailes de Mg^r. de Brienne & de Mg^r. de Lamoignon, s'est envolée



dans les Provinces ! Quelle bénédiction du Ciel ! quel torrent de biens !

Ne riez-vous pas , comme moi , de tout votre cœur , en songeant à ces petits bourgeois des Parlements qui tranchoient du capable & faisoient les *Aristocrates* ? (dis-je bien , mon Cousin) ; comme le Roi (c'est-à-dire , M^g. de Brienne) vient avec un mot , de les réduire au bon métier de *Panurge* à celui de *Plante-mouche*.

Mais laissons les Parlements qui ne font plus rien , & parlons de plus grandes choses. Que pensez-vous , mon Cousin , de la culbute de notre Gouvernement ! Que vous semble de ce M. de Brienne qui a retourné le Royaume comme s'il retournoit le gant de sa Maîtresse ; & de ce M. de Lamoignon qui , pour le bien de l'État , a si généreusement oublié sa robe & jusqu'à son nom !

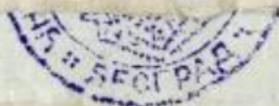
Et M. de Breteuil , mon Cousin , quel maître homme ! Quelle furieuse tête ! En vérité , tous ces Ministres ont un génie à faire trembler !

Mais sur-tout (ce que je ne puis admirer assez) quelle prudence ! quel secret ! quelle vigilance ! avec la même attention qu'un bon valet de chambre

retire le soir à son maître un habit trop vieux , pour lui en substituer un autre le lendemain plus décent & tout neuf ; ce bon M. de Brienne , cet excellent Lamoignon , la nuit du 8 Mai , retirent à toute la France endormie , son vieux gouvernement tout usé , tout composé de pieces & de morceaux , & le lendemain matin lui en substituent un autre tout neuf , ou du moins rajeuni & tout d'une piece.

Voyez de quel air ces gens-là savent conduire une nation : ils vous la prennent par la main & dans moins de douze heures , d'une enjambée , ils la ramènent à cinq cents ans delà ; elle s'endort sous Louis XVI le 8 Mai 1788 ; & le lendemain elle se réveille sous le regne d'un Philippe-le-Bel , en douze à treize cent ; je ne fais pas bien lequel , car ce temps est si loin , que personne encore n'a pu m'en donner la date. Quelle vigueur de politique ! Convenez-en , mon Cousin , Richelieu baiseroit le bas de la soutane de son confrere M. de Brienne.

Et remarquez bien la modestie & la prévoyance de ce grand homme ; depuis quinze ans pour se rendre égal à l'ouvrage qu'il méditoit , il s'exerçoit à détruire des Moines ; comment après cela voulez-vous qu'une nation lui résiste !



Mais dites-moi , mon Cousin , cette Cour pléniere ne vous a-t-elle pas fait tomber des nues ? Qui diable songeoit en France à cette Cour pléniere ! N'est-elle pas bien trouvée celle-là ! Et les Parlements qu'auront-ils à dire ! Je vous le demande : s'ils clabaudent nous leur répondrons avec Mgr. de Brienne & Mgr. de Lamoignon ; à la Cour de Philippe le Bel , mes amis , à la Cour de Philippe le Bel , c'est lui qui vous rendra raison de ce que vous étiez & de ce que vous êtes ; ma foi je défie qu'ils se tirent delà.

Une chose pourtant me fait quelque peine ; j'ai appris que ce Philippe le Bel étoit un faiseur de fausse monnoie , qu'il trompoit & ruinoit le peuple , j'aurois peur (soit dit entre nous) que Mgr. de Sens , en fouillant dans cette boutique , n'apprit-là plus d'un métier.

Mais une remarque bien importante , mon Cousin , c'est que du temps de Philippe le Bel on dit que le peuple étoit à peu-près esclave ; il s'en va bien sans dire qu'en rétablissant & perfectionnant la Cour pléniere , on rétablira & l'on perfectionnera l'esclavage ; il faut bien que tout se suive ; & Mgr. de

Sens

Sens a trop de sens pour séparer deux si bonnes choses : une Cour pléniere parfaite & un esclavage parfait.

Oh ! le bon temps , mon Cousin , que celui de la Cour pléniere ancienne & moderne ! Nous aurons donc , avant de mourir , la consolation de donner cent coups de bâton aux vilains qui tendront le dos & diront encore grand merci , Mgr. ; en vérité , tout cela est admirable , mon Cousin.

Et les Impôts , que vous en semble ! Vous jugez bien comment notre bénite Cour pléniere tombera sur les vilains à bras raccourcis ! Quoi de plus juste ! Pourquoi sont-ils serfs ? Les voilà bien à plaindre ! Travailler & payer ce sont leurs devoirs : & pour Mgr. de Brienne , les Ministres , la Cour pléniere & nous autres grands Seigneurs tenants les grands Bailliages , nous moquer des vilains & manger leur argent ! voilà nos droits.

Il faut bien s'attendre que ces coquins crieront comme perdus , qu'ils étoient devenus libres depuis quelque quatre cents ans plus ou moins , qu'ils sont hommes comme nous , & cent sottises pareilles ; mais nous leur dirons « vous en avez menti ; lisez l'Édit »



» nous avons rétabli la Cour plénière , & par confes-
 » quent tout ce qui s'ensuit ; taisez-vous donc ! &
 » apprenez , une bonne fois , que quiconque fut serf ,
 » serf doit être & serf sera ; vous dites que vous êtes
 » libres depuis quatre cents ans ; plaisants drôles !
 » d'abord cela n'est pas vrai , mais au demeurant cela
 » le fût-il ; nous vous soutenons que vous êtes des
 » bêtes de somme , échappées après avoir rompu
 » vos licous rattachés cent fois ; & que Mgr. de Sens ,
 » grand Écuyer du Roi , après avoir retroussé sa
 » soutane , a tant couru , tant couru , qu'il vous
 » a rattrapé , & vous ramene doucement en vous
 » flattant de la main , comme un habile écuyer qu'il
 » est , dans votre ancienne écurie. »

O le brave homme que cet Archevêque ! Dieu
 me pardonne , il entend la politique comme son
 catéchisme ; adieu mon Cousin.

P. S. à propos , ne viendrez-vous pas un peu
 me voir dans ma belle robe , avec mon bonnet carré
 & mes cheveux longs ; le peuple (afin que vous le
 sachiez) nous a hué régulièrement tous les jours ;
 mais au fond , qu'importe ; & puis patience ,
 dans quelques mois , dans un an , tous les hueurs
 seront à l'écurie , vous entendez-bien.

A V I S

A U X P R O V I N C E S .

LES François ont dans ce moment l'alternative de la liberté ou de la servitude.

S'ils ne résistent pas au projet ministériel, la servitude qui leur est préparée, leur rendra la Patrie à jamais odieuse.

Les Ministres ont projeté une Cour plénière qui leur sera dévouée, pour n'éprouver désormais aucune résistance, lorsqu'ils proposeront des Loix désastreuses, lorsqu'ils multiplieront les Impôts pour fournir à leurs dissipations.

Ils n'ont pas craint de priver un vaste Royaume de la Justice, comme si un Monarque ne la devoit pas rigoureusement à ses Sujets.

Ils ont aggravé la masse des tributs, tandis que le Peuple est accablé des anciens; ils ont privé une foule de citoyens de leurs États, ce qui est une atteinte au droit de propriété.

Ils ont dégradé & dispersé la Magistrature, parce

B



qu'elle s'étoit interposée entr'eux & le Peuple pour empêcher sa ruine.

Les Magistrats qui se sont distingués par leur Patriotisme , ont été privés de la liberté ; heureux du moins si la vénération & la reconnoissance des François peuvent les consoler dans leur captivité !

Les Provinces avoient des privileges confirmés avec serment par les Rois, & ce serment a été violé.

On a élevé de toutes parts la voix contre les opérations ministérielles, & on a envoyé des Soldats pour l'étouffer ; on a armé les citoyens contre les citoyens, pour les asservir tous.

Nous sommes dans un état de Guerre, & nous n'avons d'autres ennemis que les Ministres ; le coup qui vient de frapper la Magistrature , est le signal des maux qui nous menacent.

Ils ont formé une ligue cruelle contre nous ; ils nous ont fait des promesses décriées par leur conduite passée & par l'état actuel des choses.

Hommes injustes & téméraires , qui environnez le Trône ! cessez d'abuser de la confiance de votre Maître , rendez-le à son Peuple. Il l'absout des maux que vous faites en son nom ; ces maux ne pourront

jamais diminuer notre amour pour sa personne sacrée, parce que jamais nous n'avons eu des doutes injurieux à sa bienfaisance.

Conservé des malheurs du Peuple, je veux délivrer mon ame du poids qui l'opprime, en indiquant à mes concitoyens l'unique ressource qui leur reste.

Dans un moment où la Patrie est menacée, nous nous devons mutuellement le tribut de nos lumières. Tout est perdu s'il n'existe plus de moyens de nous affranchir du joug du despotisme ministériel.

O HOMME ! écoute dans ta conscience la voix de la nature ; elle te dira que tu es libre, elle n'en impose point. Lis ton histoire, elle t'apprendra encore que tes ayeux étoient libres. Crois-tu que ton Créateur ait été plus généreux envers tes peres qu'envers toi-même ? Malheur à nous & aux générations futures, si nous aliénons, avec une stupide indifférence, l'héritage de la liberté que nos peres nous ont acquis !

Nos Magistrats ont défendu nos droits, ils ont exposé la misere du Peuple, & on les a puni. Serons-



nous plus indifférens qu'eux-mêmes sur notre sort ? C'est pour nous qu'ils ont été sacrifiés ; pouvons-nous, sans ingratitude , le souffrir ? Nous nous rendrions indignes de leurs bienfaits , de leur tendre sollicitude.

La Bretagne défend ses privilèges ; commettrons-nous à cette Province la conservation des nôtres , ou serons-nous indifférens sur leur perte ? Ha ! sachons risquer d'être libres ou périr avec les loix.

Le seul moyen de résister à un ministère qui gravite vers le despotisme , est que les Provinces , se réunissent pour défendre leurs droits , autrement elles seront subjuguées en détail ; solitaires , isolées , en vain elles lutteront contre le ministère ; les oscillations des Provinces seront inutiles , & bientôt le philosophe n'aura pas même le courage d'abaïsser un regard de pitié sur le Peuple.

Une action simultanée est donc indispensable. Réunissons-nous donc , c'est le secret de la sagesse , autrement nous verrons nos droits & nos constitutions s'anéantir ; nous serons victimes de notre discordance , & nos projets de résistance avorteront dans leur germe ; CONVOQUONS les États-Généraux du Royaume.

Quelques Parlements ont dénoncé les Ministres aux États - Généraux; ces Ministres ne seront pas assez imprudens pour s'exposer au jugement d'une Nation qu'ils ont offensée (1).

Ils ne veulent pas le bonheur de la Nation : elle seroit plus en état de remédier à ses maux , qu'un ministre avide , téméraire & qui la brave.

Le refus d'assembler les États-Généraux , l'intérêt du ministre à empêcher cette assemblée , autorisent la Nation à se convoquer elle-même (2).

Le pouvoir du Prince dérive du Peuple. Toute puissance vient de Dieu, parce qu'il est la cause fi-

(1) En 1356 les États-Généraux punirent plusieurs Ministres & Magistrats prévaricateurs.

(2) Barbeirac sur Puffendorf, liv. 7., chap. 6., not. 3., & Sidney, discours sur le Gouvernement, chap. 3., sect. 28., disent que les Rois peuvent convoquer les États. « Ils sont pour
« ainsi dire en sentinelle Mais si la sentinelle s'endort ,
« qu'elle néglige son devoir , ou qu'elle tâche malicieusement
« de trahir la Ville, ceux qui sont intéressés dans sa conserva-
« tion , peuvent & sont en droit de se servir de tout autre
« moyen pour découvrir le danger qui les menace , & pour s'en



nale & primordiale de tout; mais le consentement du Peuple est le signe, l'interprète de celui de Dieu.

Or, si le Peuple est le premier propriétaire de la puissance, on ne peut supposer qu'en se donnant des Rois, il ait renoncé à la faculté de s'assembler & de se concerter pour réprimer tout ce qui peut attenter à ses droits.

Sa liberté, sa propriété, ses loix fondamentales, sont des chimères s'il ne peut les défendre.

Le Peuple a donc nécessairement le droit de nommer ses représentans sans l'impulsion de l'autorité royale; ce droit est imprescriptible; le Peuple ne l'a jamais abandonné, & il n'auroit pas pu valablement y renoncer.

Si la Nation ne peut pas s'assembler pour délibérer sur ses droits & s'opposer à leur destruction, elle est esclave, puisqu'elle n'a aucun moyen de résister aux caprices du despotisme, & de s'y soustraire; si cette

« garantir . . . Dans ces occasions chaque particulier est Magistrat, & celui qui s'apperçoit le premier du danger, & qui fait le moyen de le prévenir, est en droit de convoquer l'Assemblée du Sénat ou du Peuple »

convocation

convocation est illicite, fuyons un Gouvernement où le remède à ses maux est contraire aux Loix.

Lorsqu'un Tuteur malverse dans l'administration d'un Pupille, la Loi permet à chacun de ses Parents de convoquer sa famille pour faire cesser le désordre. Une famille plus nombreuse, un Peuple entier, aura-t-il moins de privilèges pour la conservation de ses droits? Les intérêts d'un individu sont-ils plus précieux que ceux d'un Peuple?

Le consentement du Chef de la Société est nécessaire dans les cas ordinaires, pour annoncer le lieu du ralliement, & assurer le bon ordre dans une Assemblée nombreuse.

Mais lorsqu'il faut délibérer sur l'abus que font les Ministres, de l'autorité royale; lorsqu'ils interceptent la voix du Peuple & l'empêchent d'arriver jusqu'au Monarque, ce n'est pas de leur volonté que doit dépendre la convocation des États-Généraux, autrement le sort de la Nation seroit livré à des mains perfides, qui pourroient la retenir dans l'esclavage où ils l'auroient plongée, & la tyranniser impunément.

Si le Prince étoit captif, les États pourroient être

C



convoqués par la Nation , & elle ne le pourroit pas , lorsque des Ministres , ses ennemis & en même-temps ceux du Prince , le retiennent dans une sorte de captivité . oppriment le Peuple sous son nom , altèrent sa constitution & détruisent ses droits , ses privileges.

La Loi de la nécessité n'est-elle pas la plus impérieuse de toutes ? Et la France n'est-elle pas dans un état de Crise qui rend les États-Généraux d'une nécessité absolue ?

D'ailleurs , la raison ne dit-elle pas qu'on doit s'affranchir des formes , lorsqu'en s'y soumettant , on compromettrait le salut du Peuple ; & doit-on parler de ses obligations , lorsque les promesses qui lui ont été faites , sont ouvertement violées ?

Faut-il que suspendu sur le gouffre de l'esclavage , il souffre qu'on l'y précipite , tandis qu'un généreux effort suffiroit pour empêcher sa chute ?

Une Assemblée Nationale donnera de l'énergie aux Esprits. On verra même les Ames qui semblent rétrécies par le luxe , blasées par la mollesse , avilies par l'égoïsme ; ces Ames , en apparence , petites & vaines , on les verra dominées par l'amour du bien public , appliquer le remède efficace aux maux de la Nation.

Agissons avec prudence & fermeté. Si un seul individu tentoit d'assembler les États, il seroit exposé au reproche de fédition qu'un Ministère despotique voit dans les procédés du Patriotisme. Les États d'une Province doivent donc s'assembler; les mêmes raisons militent pour autoriser leur convocation spontanée, sans le concours de l'autorité Royale (1); les États d'une Province pourront ensuite inviter ceux des autres Provinces pour former les États-Généraux.

(1) L'Édit du 15 Septembre 1628, enregistré au Parlement de Dauphiné, dispose « Que toutes fois & quantes qu'il se » présentera quelques affaires importantes pour le bien du » service du Roi, de ses Sujets & de la Province, & qu'ils » croiront avoir quelque chose à remonter au Roi pour leur » soulagement, & le bien public ou particulier, il veut qu'ils » s'assemblent en corps de trois Ordres, ainsi que ci-devant » ils ont accoutumé de faire, nous le faisant entendre, pour » obtenir sur ce, les Lettres Patentes de notre permission. . . » ce que nous leur accorderons volontiers, &c. » De cette disposition de l'Édit il faut nécessairement conclure que la Loi autorise expressément le Peuple du Dauphiné à se convoquer pour faire entendre au Roi la nécessité de convoquer les États du Dauphiné. La volonté générale des habitants d'une Province ne peut se manifester que dans une assemblée générale des trois Ordres. Cette assemblée demandera infailliblement ses États. Eh! comment pourroit-on les refuser, puisque la parole du Roi est engagée dans cet Édit.



Quels obstacles cette convocation pourroit-elle éprouver ? Les Militaires s'éclaireront sur leurs intérêts ; ils réfléchiront que leur serment les oblige à défendre leur Patrie , au lieu de l'affervir ; ils sentiront qu'ils violeroient les loix de l'honneur , en exécutant les ordres injustes du pouvoir arbitraire , envers leurs amis & leurs freres qui soutiennent la cause commune , & qu'il seroit indigne de la loyauté Françoisse de se servir de leurs armes contre des citoyens désarmés.

Braves & généreux Guerriers ! tromperiez-vous nos espérances ? n'êtes-vous pas l'appui de la Patrie ? aviliriez-vous , aux yeux de l'Europe entiere , la gloire qui vous est si justement acquise , en combattant aujourd'hui contre cette même Patrie , sous les étendards du despotisme ? Vous & vos familles ne deviendriez-vous pas à votre tour les victimes de la tyrannie , après en avoir été les instrumens.